

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 AVRIL 2022

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 15 avril 2022.

Présents : Hervé Besson - Mathilde Bourret - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents excusés : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 22H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



1. Coordination générale

Autorisation de signature suite à modification acte :

Madame le Maire rappelle que les membres du conseil municipal l'ont autorisée, par délibérations :

- 2020/0042 du 9 novembre 2020, à signer un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Bertrand Macé et Madame Pascale Macé ;
- 2021/0025 du 29 juillet 2021 à signer tous documents se rapportant à la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AL46 par Monsieur Bertrand Macé et Madame Pascale Macé à la commune de Vaudevant.

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AL46 par Monsieur Bertrand Macé et Madame Pascale Macé à la commune de Vaudevant.

Aussi, considérant la récente demande de Monsieur Bertand Macé et Madame Pascale Macé, il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur :

- la constitution d'un pacte de préférence pour une durée de 25 ans, au profit du vendeur sur le bien cadastré section AL46
- la constitution d'un pacte de préférence pour une durée de 25 ans, au profit de l'acquéreur sur le bien cadastré section AL20
- l'autorisation de signature à Mme le Maire de l'acte d'acquisition du bien cadastré AL 46 lequel intègre les modalités de constitution du pacte de préférence au profit

de l'acquéreur ainsi que les modalités de constitution du pacte de préférence au profit du vendeur.

Étant rappelé que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après délibération, **le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, donne son accord sur les points évoqués ci-dessus** (*Délibération 2022/0019*)

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 2 mai 2022